

## RAPPORT

# ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES DE LA PLATE FORME DE REPRESENTATION ET DE REDEVABILITE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE IMPLIQUEES DANS LE SUIVI DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF

VENDREDI 25 JANVIER 2019



Rédigé par :

Audrey METOGO  
Solomon HOPE

## INTRODUCTION

Au lendemain de l'exercice de validation de la mise en œuvre du processus de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), et dans le but non seulement de satisfaire aux recommandations adressées au collège de la Société Civile mais également d'être plus efficace dans leurs actions, les Organisations de la Société Civile camerounaise impliquées dans le suivi de la gouvernance du secteur extractif au Cameroun ont mis en place, sous la facilitation de la Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez (CCPCQVP), une dynamique d'action visant à terme une représentation et une redevabilité entre les pairs. Cet engagement commun ayant permis la mise en place d'une plateforme réunissant ces OSC, jusqu'ici, plusieurs activités ont été réalisées : la formation sur les données ouvertes et la loi du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun, l'analyse et le positionnement de la société civile concernant le Décret N° 2018/6026/PM du 17 juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité ITIE, l'adoption d'un code de conduite du collège de la société civile et la mise en place d'un Comité de Pilotage provisoire (COFIL) constitué de DMJ, SeP et CMBP-Cam.

Pour se structurer, ladite plateforme avait mis un accent sur le renforcement des capacités de ses membres. En effet, l'effectivité de ce mécanisme de représentativité au sein du comité ITIE passe par une bonne appropriation des exigences de la Norme y compris du Protocole de la Société Civile ainsi qu'une évaluation constante du code de conduite. C'est dans cette optique que l'atelier du 25 janvier 2019, prévue dans le plan d'action de la plateforme, a été organisé pour permettre une connaissance, une appréhension ainsi que l'appropriation des exigences de la Norme et du Code de Conduite par les membres du collège de la Société Civile. C'était aussi l'occasion de présenter et débattre sur la Stratégie 20-25 en vue de présenter ainsi l'apport de PCQVP dans la gouvernance du secteur extractif dans le monde.

### 1.1- Rappel des objectifs

#### Objectif globale :

Assurer un bon niveau de connaissance, d'appréhension et d'appropriation des exigences de la Norme y compris du Protocole de la Société Civile pour une participation efficace au suivi de ladite Norme et de la gouvernance du secteur extractif au Cameroun

#### Objectifs spécifiques :

- a) Contribuer à l'appropriation par les participants des exigences de la Norme et des défis relatifs à sa mise en œuvre ;
- b) Identifier les besoins en renforcement de capacités des membres de la plateforme au regard des exigences et défis de la Norme ;
- c) Evaluer la compréhension et la mise en œuvre jusqu'à présent du code de conduite récemment adoptée à la lumière du protocole de la société civile.

## 1. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Le programme suivant a été arrêté au début de l'atelier

N°	Horaire	Contenu	Intervenant
1.	8h-8h30	Arrivée et installation des participants	
2.	08h30 – 08h50	<b>Introduction des travaux</b> - Mot de Bienvenue - Présentation des objectifs de l’atelier	SeP COFIL
3.	08H50 – 9H15	Photo de famille suivie du café (sans pause proprement dite)	SeP
4.	09H15 – 09H35	Evolution de la Norme	Sylvanus BINLA
5.	09H35 – 10H	Echanges	
6.	10H – 10H 20	Présentation synthétique des exigences de la Norme	Eric ETOGA
7.	10H20 – 10H45	Echanges	
8.	10H45 – 11H45	Travaux de groupe avec pour tâches de : - Relever les défis auxquels le processus ITIE est confronté du point de vue de la SC ; - Faire des recommandations pour la SC en vue d’une mise en œuvre optimale de la Norme par tous les acteurs ; - Identifier les besoins en renforcement de capacités des OSC eu égard aux dispositions prévues par la Norme	3 Groupes animés par : Sylvanus B., Eric E. et Solomon K.
9.	11H45 – 12H15	Restitution et enrichissement des résultats	
10.	12H15 – 13H15	Pause déjeuner	SeP
11.	13H15 – 13H35	Guide de lecture des Rapports ITIE	Solomon / Eric ETOGA
12.	13H35 – 13H55	Echanges	
13.	13H55 – 14H25	Evaluation du Code de conduite : Brainstorming et Echanges	ST PWYP / Eric
14.	14H25 – 14H45	Stratégie 2020-2025 de PCQVP Echanges – Résolutions finales des travaux	Eric ETOGA / ST PWYP/Elisabeth Penken
15.	15h	Fin	Participants

Après le mot de bienvenu du Directeur du Service Œcuménique pour la Paix, les travaux ont effectivement débuté et les présentations suivantes ont été faites :

### 1.1-Présentation sur l’évolution de la Norme ITIE

Cette présentation a été faite par Mr Binla Sylvanus de Consortium Mining Best Practices. Il ressort de sa présentation que l’initiative en son début commença avec les principes. Les principes définissent, de manière générale, les objectifs et les engagements de toutes les parties prenantes. Ces principes sont au nombre de douze (12). A ces principes ont été ajoutés des critères qui sont au nombre de six (6). Puis sont venus les ‘Policy notes’ et enfin la Norme ITIE et ces exigences. Les exigences contenues dans la Norme de 2013 sont au nombre de 21. Celle de 2016 contient sept (7) exigences.

Au cours de l’évaluation de la Norme, on note une forte régression des activités ITIE de 2013 à nos jours. La question est la suivante : Que faire pour que les habitants de campagne puissent bénéficier des ressources naturelles ? On note également que l’application de la Norme est en stagnation. L’ITIE s’intéresse au paiement à l’Etat ; contrôle comment les revenus seront utiles pour la population où ont été exploités les minerais. L’ITIE exige que les ressources naturelles soient utilisées pour l’intérêt général et non à des fins personnelles. Pour conclure, l’exposant a relevé qu’il trouvait négatif l’évolution rapide de la Norme, ne permettant pas une véritable appropriation de cet instrument mais a néanmoins reconnu que la Norme 2016 est axée sur la recherche d’impacts positifs dans son implémentation.

### 1.2-Présentation synthétique des exigences de la Norme 2016

L’exposé est présenté par Mr Eric Etoqa Fouda de la Dynamique Mondiale des Jeunes. De sa présentation, il ressort le fait que la nouvelle Norme permet de mettre un accent particulier sur les éléments suivants :

- La transparence intégrée ;
- Le suivi des recommandations des rapports ITIE ;
- Divulgence de la politique des données ouvertes ;
- Divulgence de la pratique des Groupes multipartites en matière de per diems ;
- Clarification et définitions de termes pour lever les ambiguïtés ;
- Nouvelles exigences sur la propriété réelle ;
- Procédures de Validation améliorée.

Il présentera les sept (7) exigences de la Norme résumée dans le tableau ci-après :

N°	Exigence	Aperçu	Exigences clés liées
01	Exigence 1 – Suivi par le Groupe Multipartite	Suivi efficace par les parties prenantes, assuré par un Groupe multipartite fonctionnel qui associe le gouvernement et les entreprises, et requiert la pleine participation indépendante, active et effective de la société civile	(1.1) L’engagement de l’Etat (1.2) L’engagement des sociétés (1.3) L’engagement de la société civile (1.4) La création et le fonctionnement du Groupe multipartite (1.5) Un plan de travail adopté comportant des objectifs clairs pour la mise en œuvre de l’ITIE ainsi qu’un calendrier aligné sur les délais fixés par le Conseil d’administration de l’ITIE
02	Exigence 2 - Cadre légal et institutionnel, y compris octroi des licences	Divulgence d’information liée aux règles régissant la gestion du secteur extractif, permettant aux parties prenantes de comprendre les lois et procédures pour l’octroi de droits de production et d’exploration, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s’appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l’Etat dans la gestion du secteur.	(2.1) cadre légal et régime fiscal décrit jusqu’au niveau décentralisé ; (2.2) octroi des licences (processus, critères, etc.) ; (2.3) registre des licences (existant, détaillé et public) ; (2.4) contrats : publication encouragée ; (2.5) propriété réelle : registre public des propriétaires réels, feuille de route exigée depuis janvier 2017, publication effective dès janvier 2020 (2.6) participation de l’Etat dans le secteur extractif
03	Exigence 3 - Prospection et production	Divulgence d’informations liées à l’exploration et à la production, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur.	(3.1) information sur les activités de prospection : divulguer une vue d’ensemble des industries extractives, sur toute activité importante de prospection ; (3.2) données de production : Données de production pour l’exercice fiscal, y compris les volumes de production totale et la valeur de la production par matière de base et, le cas échéant, par État/région ; (3.3) données d’exportation : Données d’exportation pour l’exercice fiscal, y compris les volumes des exportations totales et la valeur des exportations par matière de base et, le cas échéant, par État/région d’origine
04	Exigence 4 - Collecte des revenus	Réconciliation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l’Etat provenant des industries extractives.	(4.1) la divulgation complète des taxes et revenus ; (4.2) vente des parts de production de l’Etat ou autres revenus perçus en nature ; (4.3) fournitures d’infrastructures et accords de troc ; (4.4) les revenus provenant du transport ; (4.5) les opérations liées aux entreprises d’Etat ; (4.6) paiements infranationaux ; (4.7) niveau de désagrégation ; (4.8) ponctualité des données ; (4.9) qualité des données

05	Exigence 5 - : Attribution des revenus	Divulgation d'informations liées à l'attribution des revenus, permettant aux parties prenantes de comprendre comment les revenus sont repris dans les budgets national et, le cas échéant, infranational, ainsi que retrouver les dépenses sociales par entreprise.	(5.1) répartition des revenus : description de la répartition des revenus provenant des industries extractives (5.2) transferts infranationaux divulgués (formule de partage des revenus, écarts entre la formule et l'effectif) (5.3) gestion des revenus et des dépenses : principe de redevabilité, audit, questions de la pérennité des revenus et de la dépendance des ressources naturelles
06	Exigence 6 - Dépenses sociales et économiques	Divulgation d'informations liées aux dépenses sociales et à l'impact du secteur extractif sur l'économie, permettant d'aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif donne lieu aux résultats sociaux et économique souhaités.	(6.1) dépenses sociales par entreprise : Prévues par la loi ou le contrat. Numéraires ou en nature ; (6.2) dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat : Les dépenses quasi fiscales incluent les accords par le biais desquels les entreprises d'Etat entreprennent des dépenses sociales, telles que les paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions sur les combustibles ou pour le service de la dette nationale, etc... extérieures au processus de budget national ; (6.3) Aperçu de la contribution du secteur extractif à l'économie
07	Exigence 7 - Impact et Résultats	Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique s'il n'y a pas prise de conscience du grand public quant à la signification des chiffres publiés ainsi qu'un débat public sur l'utilisation efficace des revenus des ressources. Le GMP veille donc sur les éléments suivants :	(7.1) Débat public ; (7.2) Accessibilité des données ; (7.3) Ecart et recommandations des Rapports ITIE ; (7.4) Examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE (RAA : Progrès évalués)

### 1.3- Travaux de groupe

Après ces deux présentations, les travaux en groupe ont suivi. Ils étaient organisés autour de trois (3) questions à savoir :

- Quels sont les défis qui s'adressent à la société civile pour la satisfaction de ces exigences ?
- Comment pensez-vous que nous pouvons les relever ?
- Quels sont les besoins en renforcement de capacités eu égard aux dispositions prévues par la Norme ?

Les participants étant répartis en deux groupes, des travaux ont pu ressortir les résultats suivants :

#### Restitution du Groupe 1

Membre	Bernard Dongmo, Jean Mballa, Vanessa Mankou, Christian Anangué, Berenice Kenfack et Matheis Valerie
Réponse question 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance/appropriation des notions de bases sur le processus ITIE ; de fonctionnement de l'Etat ;</li> <li>• Accès à l'information spécifique et pertinente (contrats ; titres miniers ; cahier de charge des entreprises) ;</li> <li>• Cohésion au sein des OSC (entre nous-mêmes) ;</li> <li>• La proactivité ;</li> <li>• Reddition des comptes de mandataires dans les cadres d'expression et de décision ;</li> <li>• Intégrité (éviter la dépendance vis-à-vis des autres entités au point de ne pas faire notre travail comme cela se doit) ;</li> <li>• Le professionnalisme ;</li> <li>• La communication inter OSC et envers le public.</li> </ul>
Réponse question 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code de conduite de la société civile ;</li> <li>• Renforcement de capacités constantes ;</li> <li>• Développement d'une approche et une stratégie de communication efficace et réaliste.</li> </ul>

<b>Réponse question 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des instruments juridiques du cadre extractif. Exemple : code minier ; convention et titre minier, les formes budgétaires, etc ;</li> <li>• Plaidoyer et lobbying ;</li> <li>• Le processus budgétaire et fiscal (dans le secteur extractif) ;</li> <li>• Les approches de communication et de sensibilisation auprès du public (sur le secteur extractif) ;</li> <li>• Typologie et négociation des contrats.</li> </ul>
---------------------------	--



Photo Groupe 1

### Restitution du Groupe 2

<b>Membre</b>	<b>Cyrille Mbara, Audrey Mbo, Livinus Essambe, Theophile Nzeuleu, André Marie Afouba, Laboussiere Moh et Elizabeth Penken</b>
<b>Réponse question 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les représentants du secteur privé (entreprise) affichent une attitude attentiste ;</li> <li>• Défis de cohésion de la société civile (prenant en compte l'information ; la préparation collective ; bref la recevabilité ;</li> <li>• Défis de veille citoyenne (guetter et exploiter les opportunités de défense et la promotion des intérêts du pays (population).</li> </ul>
<b>Réponse question 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emmener l'Etat à prendre en compte l'intérêt des populations dans le revenu des exploitations du secteur ;</li> <li>• Les représentants semblent ne pas prendre en compte les recommandations du comité pour leur mise en œuvre par les différents responsables ;</li> <li>• Mettre en place les TDR claires portant sur le groupe multipartite (fonctionnement) ;</li> <li>• Elaboration d'un plan de travail pertinent et veiller à sa mise en œuvre (amener tous les membres du comité à participer à son élaboration.</li> </ul>
<b>Réponse question 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des instruments juridiques du cadre extractif. Exemple : code minier ; convention et titre minier, les formes budgétaires etc.</li> <li>• Plaidoyer et lobbying</li> </ul>



Photo Groupe 2

#### **1.4- Présentation sur le guide de lecture des rapports ITIE**

Cette présentation a été faite par Solomon Fomekung du SeP. Les participants ayant au cours d'un précédent atelier reçu copies physique du guide, un exemplaire a circulé dans la salle pendant la présentation pour que les participants. Nous retenons de cette présentation que ce guide qui a été conçue par les organisations membres de la Coalition Publish What You Pay Cameroon (CCPWYP) a pour but de faciliter la lecture et la compréhension des rapports ITIE pour le citoyen lambda. Il est divisé en trois (3) parties qui successivement :

- renseigne le lecteur sur les informations consignées dans le rapport ITIE, ce qu'il peut y lire et comment il peut le comprendre ;
- montre comment analyser les informations contenues dans le rapport ITIE ;
- montre la relation qui existe entre les ressources naturelles et le citoyen, et explique pourquoi il doit s'y intéresser.

Chaque partie comprend des arrêts. Les arrêts sont matérialisés par les questions et les réponses qui ont été tous présenter. En total il en a cinquante (50) qui inclure également la partie introductive et conclusion dudit guide.

#### **1.5-Evaluation du code de conduite et présentation de la stratégie 2020 – 2025 de PCQVP**

Après le dernier exposé sur le guide de lecture du rapport ITIE est venue un moment d'échange sur le code de conduite de représentation et de redevabilité des organisations de la société civile Camerounaise impliquée dans le suivi de la gouvernance du secteur extractif au Cameroun. Les membres de la plateforme se sont réjouis du travail qu'effectue le comité de pilotage ad hoc qui a été mise sur pied pour coordonner la plateforme en attendant l'assemblée générale qui programmée en février. Pour la session du comité de Décembre 2018, le COPIL Ad Hoc avait mandaté deux organisations pour représenter la société civile conformément au décret du Premier Ministre du 17 Juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE qui prévoit, dans son article 4, deux places pour deux organisations de la société civile en dehors de ceux déjà nommés ex qualité par ce décret. La représentation et le compte rendu s'est faite selon ce que prévoit le code ; ce que les membres du COPIL Ad Hoc ont fortement apprécié et remercié les deux mandataires. Cependant, il y a encore du travail à faire pour créer un consensus autour de ce code de conduite en incitant à adhérer audit code, les autres membres du comité ITIE, composante société civile nommés ex qualité dans le décret.

Pour finir, le point sur la stratégie 2020 – 2025 de Publiez Ce Que Vous Payez a été présentée par Bernard Dongmo. Nous notons de sa présentation qu'il y a quatre objectifs stratégiques qui composent cette vision ; à savoir :

- Défendre et étendre la transparence ;
- Utiliser la transparence ;
- Renforcer la participation citoyenne dans la gouvernance des ressources naturelles ;
- Consolider notre mouvement.

PCQVP est une coalition mondiale qui travaille dans les industries extractives. Elle a des représentants auprès de chaque pays des OSC membres. Lors des assemblées générales, les membres viennent représenter leurs pays. L'Afrique est divisée en plusieurs zones (Afrique francophone, Anglophone, Centrale, Orientale...). Celles-ci sont organisées toutes les 3 ans, celle de cette année est à Dakar. CCPWYP y sera représentée par deux (02) personnes. Le secrétariat international finance une personne et PCQVP s'occupe de l'autre. Trois points importants seront traités pendant l'Assemblée Générale de cette année à savoir :

- La désignation des membres (PCQVP) ;
- Le plan stratégique 2020-2025 ;
- Validation du manuel de gouvernance.

Les axes de la stratégie ITIE sont :

- L'implémentation de l'ITIE ;
- La matérialisation de la transparence ;
- Le renforcement du mouvement (fonctionnement interne) ;
- L'augmentation de la participation civile dans les ressources.

## 2. ANALYSE DE L'ATELIER

### 2.1. Points forts de la rencontre

En parcourant les exigences de ladite Norme, plusieurs éléments identifiés surtout en termes de défis pour la société civile ont fait l'objet de discussions. Il s'est notamment agi de :

- l'impact de la société civile ;
- des cahiers de charge ;
- l'existence d'une politique minière ;
- la prise en compte des générations futures ;
- la différence entre les paiements infranationaux et transferts infranationaux ;
- la propriété réelle ;
- la non publication des contrats malgré la loi sur la transparence de 2018.

D'où les résolutions suivantes et éclaircissements suivants :

- L'une des difficultés qu'a la société civile dans le suivi des revenus issus du secteur extractif ainsi que des paiements et transferts infranationaux est que le budget de l'Etat est régi par le principe de l'unicité des caisses, rendant à ce jour impossible de savoir ce que les communes ont effectivement perçu du secteur extractif voire même si ces paiements et transferts le sont. Mais, il est important de relever que ces ressources servent aux besoins de l'Etat entier ;
- Les paiements infranationaux renvoient aux paiements directs de la société au niveau local tandis que les transferts font intervenir l'administration centrale. En effet, la société paie les revenus à l'administration qui les transfère au niveau infranational selon la répartition prévue dans les textes ;
- La société civile doit développer les stratégies face aux difficultés qu'elle rencontre dont celle sus énumérée ;

- La société civile doit renforcer ses capacités en matière de : **décentralisation** pour contribuer au développement local ; en matière de **fiscalité** du secteur extractif ; et en matière de lecture et analyse de **contrats** ;
- La société civile doit davantage œuvrer pour résoudre le problème de réhabilitation des sites.

### 3. PERSPECTIVES

D'après le plan d'action de l'amélioration de l'engagement de la société civile au suivi de L'ITIE adopté le 21 Novembre 2018, presque toutes les actions planifiées ont été mises en œuvre. Il en reste que deux, la mise en œuvre des consensus en conformité avec le code de conduite et la Norme ITIE 2016 et la proposition d'une stratégie et un plan de communication de la plateforme. La date butoir pour l'implémentation de ces deux actions est le 21 février 2019, date à laquelle le mandat du COPIL Ad Hoc est sensé prendre fin après l'installation des nouveaux membres du COPIL de la plateforme. L'une des tâches qui s'annonce déjà dans la planification du nouveau COPIL est la prise en compte des propositions faites dans les groupes de travail de cet atelier du 25 Janvier 2019.